



CONCORET - INFOS

NOVEMBRE 2008 - N° 29

FIOUL DOMESTIQUE : AIDE A LA CUVE

Les formulaires de demande d'aide à la cuve de 200 euros sont disponibles en mairie ou à la Trésorerie de Mauron.

Période du 1^{er} juillet 2008 au 31 mars 2009.

Pièces à fournir :

- avis de non imposition 2007
- facture de fioul domestique
- RIB

Dossier à déposer avant le 30.04.2009

Ecole du Taureau Bleu

Dimanche 7 décembre :
Marché de Noël avec l'Amicale,
au Foyer Rural

Samedi 13 décembre :
Arbre de Noël au Foyer Rural

Ouverture de débits temporaires de boissons

Les demandes d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire sont à déposer en Mairie, un mois avant chaque manifestation, afin que les services de la Gendarmerie donnent leur accord – avant signature du maire.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE – AGENCE POSTALE

A dater du 1^{er} juillet 2008 :

- Lundi : de 14 h à 17 h
- Mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Vendredi : de 14 h à 17 h
- Samedi : de 9 h à 11 h 45

TRANSPORT SCOLAIRE DES INTERNES 2008-2009

Les dossiers d'aide au transport scolaire des internes sont à retirer en mairie ou au secrétariat des établissements scolaires, et à rendre avant le 31 décembre 2008

Inscription sur la liste électorale

Toute demande d'inscription sur la liste électorale de la commune, doit être présentée en mairie – avant le 31 décembre – se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Composteurs individuels :

Depuis le 1^{er} novembre 2008, le SMICTOM propose deux modèles de composteurs :

- composteur en bois d'un volume de 400 litres .
40.20 € TTC
- composteur en plastique d'un volume de 340 litres : 25.00 € TTC

Renseignements auprès du SMICTOM Centre Ouest à
St Méen le Grand – Tél. 02 99 09 57 26

Les élèves de **Ecole Saint Laurent** vous proposeront prochainement une vente de brioches et de « Galettes » afin de financer les projets de l'année.

Ils ont créé le journal de l'école qui paraîtra avant chaque vacances. Ils ont dû trouver le nom du journal, les rubriques, le logo. Un concours a eu lieu en ce début d'année scolaire pour élire le meilleur logo et le meilleur titre. Le journal de l'école est à votre disposition à la Mairie.

Ils prépareront à la suite des vacances de la Toussaint le spectacle de l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 14 décembre 2008. Le projet d'année ayant pour thème « Le Cirque » débute en collaboration avec l'école privée de Néant-sur-Yvel le jeudi 13 novembre par une sortie pédagogique à l'école du cirque de Treffendel. A la suite de celle-ci, les élèves participeront à des activités culturelles (littéraires, artistiques, sportives) avec l'aide de professionnels afin de proposer une représentation fin mars.

L'équipe enseignante se tient à votre disposition si vous souhaitez la rencontrer et découvrir l'école.

associations

U.S. PAIMPONT-CONCORET

L'U.S.P.C. organise son traditionnel repas, le Samedi 15 novembre, 20 heures, à la salle des fêtes de Concoret.

Au menu : Kir, couscous, fromage, dessert, café – Adultes : 11 € - Enfants (-12 ans) 5.5 €

Vous pouvez vous inscrire auprès des joueurs ou dirigeants ou bien au 06.80.40.81.44.

Lancement de la démarche Agenda 21 du CPIE

La fête des 20 ans de l'association a été riche de moments d'échanges constructifs, d'animation, de participation et de convivialité. Un grand merci aux partenaires et nombreux bénévoles !

A cette occasion, le CPIE a lancé également officiellement sa démarche Agenda 21, **samedi 27 septembre**.

Un Agenda 21, qu'est ce que c'est ?

Un projet qui va permettre d'affirmer la place du développement durable au sein de l'association dans :

- > ses valeurs, ses missions
- > ses actions, ses relations et ses partenariats
- > son fonctionnement quotidien : dans ses bâtiments, dans ses déplacements,

Nous allons donc nous fixer des objectifs à court, moyen et long terme. Cela va donc se traduire par un programme d'actions transversales basées sur les finalités du développement durable :

Economie / Social-culture / Environnement.

Enfin et bien sûr, il est basé sur une démarche participative et partenariale.

Pourquoi une telle initiative ?

-> Tout d'abord, parce qu'il semble cohérent de ne pas seulement dire aux autres ce qu'ils doivent faire et comment le faire sans aussi s'appliquer la démarche à soi-même.

-> Parce que le CPIE a acquis les compétences en interne pour animer ce type de démarche.

-> Enfin, parce que le CPIE commence à être sollicité pour accompagner ce type de démarche de Développement Durable ou Agenda 21.

Et parce qu'il est important de joindre la parole aux actes, les administrateurs du CPIE ont été invités à signer le document de mise en oeuvre de notre Agenda 21.

Accompagnement de projets d'établissements Le Développement Durable, à l'école !

Le CPIE Forêt de Brocéliande agit depuis 20 ans dans le domaine de l'éducation à l'environnement et s'oriente de plus en plus vers des démarches de Développement Durable. Dans ce sens, L'association a lancé en 2008 son Agenda 21. L'équipe pédagogique développe actuellement

un programme d'accompagnement des établissements scolaires pour la mise en place de projets ou démarches Développement Durable.

Pourquoi le DD à l'école ?

- sensibiliser les jeunes aux enjeux actuels du Développement Durable
- initier des changements de comportement
- apprendre des gestes éco-citoyens

Quels niveaux d'accompagnement possibles ?

Accompagnement de démarches globales

-> Agenda 21

-> Eco-école.

Interventions pédagogiques

-> Séquence pédagogique : sur le trimestre ou sur l'année.

-> Intervention unique : atelier sur une 1/2 journée ou une journée.

Comment aborder le DD à l'école ?

Par l'entrée thématique

Les interventions sont centrées sur l'approfondissement d'un domaine :

- Eau
- Déchets
- Consommation, alimentation
- Patrimoine naturel, biodiversité
- Paysage, agriculture

Par l'entrée projet transversal

Les interventions visent à l'accompagnement d'une action décidée en classe et répondent de manière transversale aux besoins du projet. Ex :

- Réalisation d'une mare
- Le jardin à l'école
- Création artistique
- Préparation d'une exposition
- Eco-citoyenneté dans l'établissement

Nous recherchons actuellement des établissements pour expérimenter ces démarches Développement Durable. Si ces perspectives vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter !

Le **Dojo Mauonnais** ouvre une section Ju-Jitsu self-défense.

Ju-Jitsu : techniques de karaté, de judo et aikido judicieusement combinées pour un maximum d'efficacité. Pour tous renseignements : Bruno JOUAN 02 97 22 72 95

SAUVEGARDE DE BROCELIANDE

Assemblée Générale

le 22 novembre 2008 au foyer rural à 19 h

« Arbre et de pierre rouge » Assemblée générale
le mardi 9 décembre 08 à 20 h 30 au foyer rural

VALIDATION DU MARCHE PEINTURE LOT N°13 ESPACE DE SERVICES

Vu les courriers de la SARL DERVAL expliquant le refus de réaliser les travaux, selon le planning établi, Après vote à mains levées, le Conseil Municipal DECIDE – par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION – d'accepter le devis d'un montant HT de 36 134.99 €.

TRAVAUX DE VOIRIE 2008 DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la délibération en date du 21 avril dernier, autorisant M. Le Maire à signer le marché avec l'Entreprise POMPEI, pour le programme de voirie de l'année, Le Conseil Général sera sollicité pour l'octroi d'une subvention au titre du PDIC programme 2008.

Montant total des travaux : 29 731.50 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 9 250 € (40 % de 23 125 €).

AMENAGEMENT PARKING DEVIS GEOMETRE

Le conseil municipal accepte par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION le devis de M. LENOIR, géomètre et qui concerne un complément de relevé topographique de la rue Val aux Fées et la Rue Renan le Cunff.

ECOLE DU TAUREAU BLEU

DEMANDE DE SUBVENTION : CLASSE DE DECOUVERTE

Les enfants de l'école publique vont participer à une classe théâtre se déroulant du 16 au 21 juin prochain. Une demande de subvention est demandée pour participer aux frais. Le montant total de la dépense s'élève à 866.40 €.

Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal DECIDE – par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION d'allouer la somme de 396 €.

INDEMNITES AUX ELUS

Versement des indemnités de fonctions au Maire

Le Conseil Municipal décide par un vote à mains levées par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION et avec effet au 21 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 31 % de l'indice brut 1015.

Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Le Conseil décide par un vote à mains levées 14 POUR et 1 ABSTENTION et avec effet au 22 mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8.25 % de l'indice brut 1015.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET

Le Conseil Municipal, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16

décembre 1983 précité et sera attribuée à Stéphane RIVOLIER, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de fixer pour l'année 2008 le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 117.10 € pour le prêtre de Mauron.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

DEMANDE DE MODIFICATION DES STATUTS

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'accepter la modification de l'article 6 du SIAEP de MAURON, relatif à la composition du comité syndical.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande d'achat de terrain communal, dans le bourg, par Mlle PRESSE Sandrine – Impasse du Verger – à CONCORET.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de fixer le tarif de vente de cette parcelle au prix HT de 6.10 € le m², sachant que cette vente devra être soumise à enquête publique.

TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL DURANT LES TRAVAUX

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de suspendre la délibération du 21 janvier 2008 fixant les nouveaux tarifs de location du foyer rural.

Pendant la durée des travaux les anciens tarifs de location seront ceux pris en compte. A savoir :

Location pour une journée :

Petite Salle 60 €	Grande Salle 170 €
Cuisine 45 €	Ménage 60 €
Réunion, vin d'honneur 100 €	
assemblée générale (sans repas)	

Location pour un week-end

(du samedi matin au dimanche soir) :

Petite Salle 90 €	Grande Salle 230 €
Cuisine 70 €	Ménage 100 €

Les habitants de la commune bénéficient du ½ tarif.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à appliquer ces tarifs pour les locations enregistrées depuis avril 2008, et ce jusqu'à la fin des travaux.

CALCUL DES ALLOCATIONS POUR PERTE D'EMPLOI

CONVENTION Centre de Gestion

Le Conseil Municipal décide :

- De confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations pour perte d'emploi,
- D'autoriser le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- De régler le montant de la dépense (221 €) sur le budget 2008 de la commune.

ANALYSES LEGIONELLOSE – DEVIS APAVE

M. le Maire présente au conseil municipal un Convention faisant suite au Diagnostic du risque légionelles réalisé le 25 juin 2007 par la Société APAVE.

L'Objet étant d'assurer la surveillance périodique de la qualité de l'eau en vue de maîtriser le risque légionelles : prélèvements d'eaux et analyses (camping, foot, foyer rural, hébergement CPIE).

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la société APAVE. La dépense s'effectuera en section de fonctionnement du budget de la commune 2008.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévision réunion de la commission "liste électorale" : mercredi 28 mai, à 20 h 00
 - Demande du CPIE pour visite de leurs locaux : date fixée au lundi 2 juin à 20 h 00
- Etude à faire pour l'acquisition d'un défibrillateur.

SEANCE DU 16 JUIN 2008

ESPACE DE SERVICES

Achat de mobilier (tables et chaises)

Vu les devis présentés par diverses sociétés, pour l'acquisition de table, après délibération, le Conseil Municipal DECIDE – par 12 voix pour et 2 abstentions – de se prononcer comme suit :

- 40 tables light rectangulaires pliantes 183 x 76 cm : Société PRO MAT Collectivités

ESPACE DE SERVICES

Tarifs de location pour associations et communes extérieures

Vu les demandes de location (salle + cuisine) présentées par la Commune de Gaël et l'Association de Chasse de La Saudraie de Mauron,

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le tarif à leur appliquer. Après délibération, à l'unanimité, le conseil – par vote à mains levées – décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Commune de Gaël , pour l'association les Amis du Bran : 125 €, compte tenu de la rénovation de leur salle habituelle et du caractère exceptionnel de la demande,
- Association de Chasse de la Saudraie de Mauron : application du tarif " extérieur", soit 230 € pour 1 jour salle seule et 305 € pour 1 jour (salle + cuisine).

ECOLE DU TAUREAU BLEU

Acquisition de mobilier

Pour faire suite à la demande de mobilier formulée par l'Ecole du Taureau Bleu, le Conseil Municipal – par vote à mains levées – décide d'autoriser M. Le Maire à

- signer le devis de l'UGAP – d'un montant HT de 720.32 €, soit 861.50 € TTC,
- régler la facture correspondante sur le budget 2008, en section d'investissement- opération 101 – Affaires scolaires.

BATIMENT DE L'ANCIENNE AGENCE POSTALE

Traitement des bois

Il est fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au traitement des bois du bâtiment de l'ancienne agence postale, compte tenu de la présence d'insectes à larve zylophage (capricornes, petites vrillettes).

Par vote à mains levées, le Conseil décide par 14voix Pour, d'accepter le devis de la Société T.S.H. de GOVEN, pour un montant HT de 1 810.80 €..

La dépense sera réglée en section d'investissement – opération 102 – Bâtiments.

ECOLE DU TAUREAU BLEU

Demande de mise à disposition d'une classe par le CPIE

Vu la demande de mise à disposition d'une salle de classe formulée par le CPIE, pour la période du 4 juillet au 19 août 2008,

Compte tenu du temps nécessaire pour le nettoyage et le rangement des classes, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de mettre à disposition une salle de classe pour la période du lundi 7 juillet au mardi 19 août 2008 inclus. Il est convenu que le CPIE participe à la remise en état des locaux.

CONTRAT CAE

Renouvellement au 04 août 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à renouveler et signer le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour la période du 04 août 2008 au 03 février 2009 inclus.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant aux contrats C.A.E., décidant de rémunérer aux agents 6 heures supplémentaires effectuées par mois, et ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Le paiement de ces heures s'effectuera sur les mois de juin et décembre.

AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE ET DE L'ECOLE

M. le Maire présente le projet d'aménagement des abords du stade et de l'école avec la création d'un parking.

Le conseil municipal par 13 POUR et 1 ABSTENTION accepte celui-ci après avoir pris en compte les modifications et autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux.

POTEAUX INCENDIE : CONVENTION AVEC LA SAUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la SAUR, pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des poteaux et bouches d'incendie situés sur le territoire de la commune – pour une durée de 5 années.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de nommer Madame Evelyne LATOUCHE, déléguée élue auprès du CNAS.

COMMISSIONS COMMUNALES

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'élargir à plus de personnes, la composition des commissions communales.

Après délibération, et vote à mains levées, le Conseil décide par 2 Pour, 7 Contre et 5 Abstentions de ne pas modifier le nombre de délégués aux commissions municipales.

COMMISSIONS EXTRA - COMMUNALES

Le conseil municipal propose aux personnes non-élues désireuses de s'investir dans la vie communale, que soient élargies les suggestions et les observations par courrier, à M. le Maire. Celles-ci seront examinées par les commissions concernées et présentées ensuite au Conseil

Municipal. Ceci afin de prendre en compte les idées des habitants de Concoret.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAURON

Modification des statuts

Lors de sa réunion du 27 mai dernier, le Conseil Communautaire a proposé la modification des statuts de la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande. Les points concernés sont les suivants :

- Zone de Développement Eolien (Z.D.E.)
- Société d'Economie Mixte (S.M.E.)

Après un vote à mains levées, par 1 CONTRE, 9 POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil municipal accepte la modification concernant la création d'une zone de développement éolien au niveau intercommunal.

Le point concernant le S.M.E. sera revu lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

OFFICE DU TOURISME

Adhésion 2008

Le conseil municipal, DECIDE, par 13 POUR et 1 ABSTENTION de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2008. Montant de la cotisation : 42 €

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'un terrain pour campement d'une nuit : scouts de France
- Cantine scolaire de Mauron : demande de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de Concoret scolarisés sur Mauron (école primaire privée) : demande refusée à l'unanimité.
- Demande du CPIE pour un partenariat avec la commune « chemin buissonnier » : Problème de délai, de sécurité et manque de précisions dans le dossier.

SEANCE DU 26 JUIN 2008

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MAURON

Modification des statuts

Lors de sa réunion du 27 mai dernier, le Conseil Communautaire a proposé la modification des statuts de la Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande. Les points concernés étant les suivants :

- Zone de Développement Eolien (Z.D.E.)
- Société d'Economie Mixte (S.E. M.)

Le conseil municipal lors de sa séance du 26 juin 2008 a accepté la modification concernant la création d'une zone de développement éolien au niveau intercommunal.

M. Michel ROLLAND, responsable du développement économique de la communauté de communes du pays de Mauron en Brocéliande, présente le projet de remise en exploitation de la voie ferrée « La Brohinière-Mauron » ainsi que le projet de constitution d'une S.E.M. pour la promotion et le financement de sa maintenance.

Après un vote à bulletins secrets, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification concernant la création d'une Société d'Economie Mixte.

CPIE : DEMANDE DE PARTENARIAT

« Aménagement, entretien et valorisation artistique

du sentier d'interprétation – chemin buissonnier »

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier déposé le 10 juin dernier (vu en questions diverses lors de la séance du 16 juin 08) concernant les actions envisagées en 2008 pour le réaménagement et la revalorisation du sentier d'interprétation dans le cadre d'un chantier international de bénévoles du 23 juin au 07 juillet 2008.

Vu le dépôt tardif du dossier auprès du conseil, celui-ci ne peut donner d'avis favorable au projet en raison des risques liés à la dangerosité du chantier et des autorisations préalables nécessaires.

Un avis favorable est émis pour les points suivants :

- Utilisation du four à pain le 06 juillet.
- Mise à disposition des barrières pour une mise en place autour du lavoir
- Mise à disposition gratuite du camping pour les bénévoles du chantier international (vote à mains levées 10 Pour et 1 Abstention)

COMMUNE DE MAURON

Demande de participation aux charges de fonctionnement des classes primaires

La commune de Mauron demande que soient prises en charge par la commune de Concoret les dépenses de fonctionnement concernant :

- La scolarisation de 6 élèves de la commune de Concoret (4 867.06 €)
- Une participation pour le déficit du restaurant scolaire et qui concerne 3 élèves de la commune de Concoret (333.27 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse ces demandes de participations financières d'autant plus que 7 élèves de la commune de Mauron suivent leur scolarité à Concoret.

- Lecture d'un courrier de l'association « Vis la Joie » : demande utilisation four à pain tous les mardis. La demande est refusée.
- Enquête publique concernant une installation classée. Dossier consultable en mairie à compter du 1^{er} septembre.
- Le conseil Syndical du SCOT du Pays de Brocéliande a arrêté son Schéma de Cohérence Territoriale par délibération du 29 janvier 2008. Une enquête publique se déroulera au cours des mois de septembre et octobre 2008. Le dossier est consultable en mairie.
- Aménagement du parking terrain de foot : plan définitif reçu de la DDE. Ouverture des plis courant juillet.

SEANCE DU 28 JUILLET 2008

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'on ajoute à la commission déjà en place le délégué communal à l'association du Bassin versant Yvel Hyvet : M. Olivier GUILLON.

Le conseil municipal accepte cette proposition. La commission mise en place pour l'inventaire des zones humides se compose donc comme suit :

M. Jean-Yves BOURIEN, M. Joseph BITAULD, M. Bertrand POULAIN, Mme Evelyne LATOUCHE, M. Hubert DARTOIS, M. René AUBRY, M. Jean-Marie AUBERT, M. Olivier GUILLON

AMENAGEMENT SECURITE ECOLES ET PARKING

Validation du marché

Vu la délibération du 16 juin 2008 lançant la consultation, Vu l'ouverture des plis par la commission appel d'offres le 25 juillet 2008,

Vu l'analyse des offres par la commission communale et les services de la DDE,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (vote à mains levées), décide d'autoriser M. Le Maire ou son délégué à signer le marché et tous documents s'y rapportant avec l'Entreprise BROCELIANDE TP, pour un montant HT de 127 257.50 €.

VERSEMENT D'ALLOCATIONS CHOMAGE SUITE AU LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE PHYSIQUE

Le Maire informe le conseil que la commune doit verser des allocations pour perte d'emploi à raison de 25.59 €/jour (brut) à compter du 25/05/2008 à concurrence d'un maximum de 1095 jours.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite au licenciement pour inaptitude physique de l'agent employé au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux, il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à

- déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Morbihan
- recruter l'agent au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps non-complet (23/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2008.
- à signer l'arrêté de nomination correspondant.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Le Conseil Municipal décide de remplacer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe par un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à :

- déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Morbihan
- recruter l'agent au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2008.
- à signer l'arrêté de nomination correspondant.

PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire fait savoir que le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte des suppressions, créations et modifications de postes.

Nb de postes	Grades	Durée hebdomadaire de service
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe titulaire	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe titulaire	Temps complet
1	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles titulaire	Temps non complet (32 / 35 ^{ème})
1	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles titulaire	Temps non complet (28/35 ^{ème})
1	Adjoint technique territorial de 1 ^{ème} classe titulaire	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe titulaire	Temps non-complet
2	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi	Temps non complet (30/35 ^{ème})

MAISON DE LA FAMILLE LORAND

Il est donné lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier des héritiers de Madame Ernestine LORAND concernant leur maison située au bourg de Concoret.

Vu les délibérations du Conseil, en date des 5 avril et 24 septembre 2007,

Le Conseil Municipal délibère sur la décision d'affecter l'usage de la maison du Mme Lorand Ernestine au fonctionnement du CPIE, s'il y a acquisition.

Le Conseil Municipal ne remet pas en cause les délibérations antérieures. Mais n'ayant pas à ce jour obtenu les accords de financement espérés, le Conseil ne souhaite pas s'engager actuellement sur la destination future de cette maison s'il y avait acquisition.

VOIRIE 2008 : CREATION DE FOSSES

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le programme de création de fossés.

Après délibération, et étude du dossier par la commission, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'Entreprise POMPEI de CONCORET pour ces travaux.

La dépense sera réglée sur le budget 2008, en section d'investissement.

GARDERIE - ACHAT DE MOBILIER

Vu la création d'une nouvelle garderie, la commune doit procéder à l'achat de matériel.

Monsieur le Maire présente au conseil divers devis concernant du mobilier d'aménagement.

Le conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 Abstention autorise monsieur le Maire à passer commande.

La dépense d'effectuera en section d'investissement – opération 102 bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES

- Voirie route de la Dorbélais : il semblerait que le revêtement soit déjà en mauvais état.
- Etang à grillager et risque du Lavoir : quels sont les dangers et quelle responsabilité pour le Maire : demande de Ronan COIGNARD. Quant à l'étang, il devrait être reclassé en eau libre.